



SNU_{ipp} 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 Fax: 03 89 64 16 61

E-mail : snu68@snuipp.fr

Lundi 15 juin 2009

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article1148>
si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

SOMMAIRE

- 1) Permanence 2^{ème} mouvement pour les PE2 et les temps partiels**
- 2) Informations mouvement :**
- 3) Informations Inéat-exéat :**
- 4) Nouvelle circulaire CLIS en cours de préparation**
- 5) Un prêt à taux zéro pour les enseignants dès septembre 2009**
- 6) Un désobéisseur risque des sanctions disciplinaires : Non au licenciement d'Erwan Redon**

1) Permanence 2^{ème} mouvement pour les PE2 et les temps partiels

Le SNUipp organise des permanences en direction des PE2 et des personnels à temps partiel (restant à nommer). Il permettra aux collègues de voir la liste des postes disponibles et leur fera remplir des feuilles de vœux syndicales.

Permanences à Mulhouse :

- les lundi 15, mardi 16, jeudi 18 et vendredi 19 juin de 9h à 17h (local du SNUipp, 19 bld Wallach, derrière la gare)

- le mercredi 17 juin de 9h30 à 12h

Permanences à Colmar (IUFM) :

- le mercredi 17 juin de 10h à 13h

- le jeudi 18 juin et le vendredi 19 juin de 12h à 13h

2) Informations mouvement :

Le 24 ou le 26 juin aura lieu la CAPD du 2^{ème} mouvement informatique. Les PE2 et les temps partiels y seront aussi nommés de manière manuelle.

A priori, l'administration désirerait faire une phase manuelle du 2^{ème} mouvement début juillet et non pas fin août comme initialement prévu afin de nommer ceux qui restent à l'issue de la CAPD du 24 juin.

3) Informations Inéat-exéat :

La CAPD du 24 (ou 26 juin) étudiera les exéat en instance (rapprochement de conjoint avec enfant dans un département limitrophe).

En ce qui concerne le département du Bas-Rhin, il serait en situation excédentaire et donne à tour de bras des exéats. Cependant, les acceptations d'inéat sont encore en attente et certains pourraient être refusés.

4) Nouvelle circulaire CLIS en cours de préparation :

Une nouvelle circulaire sur la scolarisation des élèves handicapés à l'école primaire, portant sur l'organisation des CLIS, devrait donc paraître avant la fin de l'année.

Le projet actuel reprend pour l'essentiel les dispositions contenues dans la version de 2002. Nous y avons fait préciser :

le rôle des enseignants spécialisés itinérants dans la scolarisation des élèves en situation de handicap ;

la nécessité de consultation des instances paritaires pour l'établissement de la carte des CLIS ;

la possibilité de réduire sensiblement l'effectif des CLIS, « si le projet de la classe ou si les restrictions d'autonomie des élèves qui y sont inscrits le justifient » ;
le rôle et la place des AVS-co dans ces dispositifs.

Comme pour les RASED, la question des obligations de service a fait l'objet de discussions, qui ont abouti à la rédaction suivante :

« Les obligations réglementaires de service des enseignants affectés dans les CLIS sont régies, comme pour les autres enseignants du 1^{er} degré, par le décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008. Dans ce cadre, l'IEC chargé de la circonscription veillera à ce qu'un temps de concertation avec les autres acteurs de la scolarisation de leurs élèves, membres de l'équipe de suivi de la scolarisation, complémentaire de celui prévu aux 2° et au 4° de l'article 2 du décret du 30 juillet 2008 permette une réflexion sur le fonctionnement de la classe, l'évaluation de ses effets, la situation particulière de certains élèves. En tout état de cause, le temps consacré par les maîtres des CLIS à la concertation, aux travaux en équipe pédagogique, aux relations avec les parents ou aux participations aux conseils d'écoles est fixé à 108 heures annuelles, soit une moyenne de 3 heures hebdomadaires. »

Cette formulation, identique à celle qui sera utilisée pour les RASED, aboutit donc à garantir un temps de concertation de 3h00 par semaine pour les enseignants de CLIS, auquel il convient de rajouter le temps de participation aux actions de formation (animation pédagogique). Les enseignants de CLIS, comme nous le demandions, ne seront donc pas concernés par les heures consacrées à l'aide personnalisée.

5) Un prêt à taux zéro pour les enseignants dès septembre 2009 :

À partir du 1er septembre 2009, les enseignants pourront bénéficier d'un prêt à taux zéro. Ce prêt concerne les enseignants qui s'installent à l'occasion d'une première affectation ou qui déménagent dans un autre département dans le cadre d'une mobilité professionnelle. Les bénéficiaires de cette mesure disposeront d'un financement complémentaire sur dix ans, sans intérêts bancaires, allant jusqu'à une valeur :

de 30 000 euros pour le premier achat d'une résidence principale

de 15 000 euros s'ils étaient précédemment propriétaires de leur résidence principale et qu'ils en changent à l'occasion de leur mobilité

[La suite en cliquant ici](#)

6) Un désobéisseur risque des sanctions disciplinaires : Non au licenciement d'Erwan Redon

Gérard Trève, inspecteur d'académie des Bouches du Rhône s'apprête à licencier un enseignant désobéisseur !

Erwan Redon, professeur des écoles à l'école des Convalescents (Marseille) fait partie des désobéisseurs. Ceux-ci ont depuis plusieurs mois déjà, entamé un mouvement de résistance contre la casse organisée du service public d'éducation.

Erwan Redon est convoqué le 7 juillet 2009 devant une commission disciplinaire de l'Inspection d'Académie des Bouches-du-Rhône. Il risque d'être licencié de l'Education nationale. Officiellement, il lui est reproché une "insuffisance professionnelle", expression suffisamment vague pour permettre l'arbitraire le plus inventif lors de l'instruction du dossier.

La vérité, c'est qu'Erwan Redon dérange.

Depuis 2005, ses critiques du système et son militantisme, pédagogique comme politique, ont braqué l'Inspection d'Académie. Aujourd'hui, parce qu'il pense différemment, Erwan risque d'être licencié, fait extrêmement rare dans le primaire.

Pour le soutenir, [vous pouvez signer la pétition](#)

[Un article de Rue 89 sur Erwan Redon](#)

SYNDIQUEZ-VOUS TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits. [Le bulletin d'adhésion en cliquant ici](#)

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>